

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 29 février 2016 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture d'un concours interne de capitaine de sapeurs-pompiers professionnels

NOR : INTE1605739A

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 29 février 2016, est autorisée au titre de l'année 2016 l'ouverture d'un concours interne de capitaine de sapeurs-pompiers professionnels visé à l'article 3 du décret n° 2012-523 du 20 avril 2012.

Il aura lieu selon les modalités suivantes :

1. Calendrier

- épreuve d'admissibilité consistant en l'évaluation des dossiers établis par les candidats : à partir du 1^{er} juin 2016 ;
- épreuves orales d'admission consistant en un entretien avec le jury : à partir du 1^{er} septembre 2016.

L'épreuve d'admission se déroulera en Ile-de-France avec possibilité de visioconférence pour les candidats ultramarins.

2. Nombre de postes offerts

Le nombre total d'inscriptions possibles sur la liste d'aptitude établie au titre du concours interne de sapeurs-pompiers professionnels pour 2016 est de 180 postes.

3. Procédure d'inscription

Peuvent faire acte de candidature les lieutenants de 1^{re} classe et les lieutenants hors classe du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce cadre d'emplois au 1^{er} janvier 2016.

Les personnes qui souhaitent faire acte de candidature à ce concours doivent :

- soit procéder à leur préinscription sur le site internet du ministère de l'intérieur, à l'adresse suivante : « www.interieur.gouv.fr », du 5 mars au 28 avril 2016 à minuit, heure de Paris. Les candidats devront ensuite imprimer leur dossier d'inscription prérempli, le signer et le compléter avec les pièces justificatives demandées et faire parvenir l'ensemble au ministère de l'intérieur, direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, direction des sapeurs-pompiers, sous-direction des ressources, des compétences et de la doctrine d'emploi, bureau des statuts et du management, place Beauvau, 75800 Paris Cedex 08 ;
- soit adresser une demande de dossier d'inscription, accompagnée d'une enveloppe affranchie au tarif en vigueur pour une lettre prioritaire d'un poids de 50 g et libellée à l'adresse du candidat (format 23 cm × 33 cm). Cette lettre sera transmise par courrier postal au ministère de l'intérieur (direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, sous-direction des ressources, des compétences et de la doctrine d'emploi, bureau des statuts et du management, section concours et examens professionnels, place Beauvau, 75800 Paris Cedex 08) au plus tard le 28 avril 2016 (le cachet de la poste faisant foi).

Les dossiers de candidature complets devront être retournés au plus tard le 5 mai 2016, le cachet de la poste faisant foi.